



La Présidence De la Polynésie

BUREAU DE LA COMMUNICATION
Communiqué de Presse
Vendredi 23 novembre 2018

Point sur la filière apicole

Dans le cadre du débat provoqué par l'intervention d'un apiculteur de Raiatea sur les réseaux sociaux, le ministère de l'Economie verte souhaite rappeler quelques éléments clefs relatifs à la filière apicole.

Cette filière bénéficie d'un environnement sanitaire très favorable à son développement par rapport à la situation mondiale où des maladies sévères telles le varroa, le syndrome d'effondrement des colonies, ou encore les phénomènes d'intoxications aux pesticides, qui sont à l'origine de mortalités majeures des abeilles, et que nous ne connaissons pas en Polynésie française. Les mesures de protection rappelées ci-dessous ont permis un fort développement de cette production ces dix dernières années.

La protection de la santé des abeilles locales reste donc un enjeu majeur. Ainsi le maintien des conditions de biosécurité rigoureuses et un contrôle permanent aux frontières extérieures et frontières inter-insulaires sont indispensables pour endiguer les risques d'introduction et de nouveaux agents pathogènes puis leur propagation éventuelle.

Néanmoins l'intensification de l'activité et des échanges de matériels apicoles en Polynésie française rend difficile le contrôle absolu de la propagation des maladies sur un territoire aussi vaste que l'Europe, malgré la réglementation en vigueur. Le ministre souhaite saisir cette occasion pour en appeler à nouveau à la responsabilisation des apiculteurs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, dans le transfert des ruchers et produits apicoles entre nos archipels.

Le gouvernement a bien conscience que l'inscription récente de l'île de Tahaa comme île infectée par la loque américaine est un handicap pour les apiculteurs de cette île qui ne peuvent désormais plus commercialiser leur miel sur les marchés proches de Raiatea ou Bora Bora.

Afin de disposer d'une situation à jour de la dissémination de cette maladie en Polynésie française, à la demande des producteurs, compte tenu du risque lié à la proximité des îles et à la facilité des échanges, le gouvernement prévoit l'organisation d'une enquête officielle pour s'assurer de la situation sanitaire pour la loque américaine sur l'ensemble des îles Sous-le-Vent, dans un premier temps, puis sur le reste de la Polynésie ensuite.

En parallèle, une mission d'appui technique et sanitaire aux apiculteurs de Tahaa permettra la diffusion des bonnes pratiques pour la gestion de la maladie. En effet, lorsque ces bonnes pratiques sont mises en œuvre, la loque américaine ne représente plus de risque majeur pour la pérennité d'une exploitation apicole.

Le ministre de l'Economie verte, soutenu par le Conseil des ministres, rappelle que dans le cadre de la protection de notre filière apicole, l'importation de miel est interdite en Polynésie française.

-0-0-0-0-0-